**DECISION N° 300/13/ARMP/CRD DU 02 OCTOBRE 2013
DU COMITE DE REGLEMENT DES DIFFERENDS STATUANT EN COMMISSION LITIGES SUR LE RECOURS DE L'ARTICHAUT SARENA CONTESTANT LE REJET DE SON OFFRE RELATIVE A L'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL DU MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE AYANT POUR OBJET L'ACQUISITION DE MANUELS SCOLAIRES DE LA PREMIERE ETAPE DU CURRICULUM EN APPROCHE PAR LES COMPETENCES**

**LE COMITE DE REGLEMENT DES DIFFERENDS STATUANT EN COMMISSION LITIGES,**

Vu le Code des Obligations de l'Administration modifié par la loi n° 2006-16 du 30 juin 2006 ;

Vu le décret n° 2011-1048 du 27 juillet 2011 portant Code des Marchés publics ;

Vu le décret n° 2007-546 du 25 avril 2007 portant organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés publics (ARMP) notamment en ses articles 20 et 21;

Vu la décision n° 0005/ARMP/CRMP portant règlement intérieur du Conseil de Régulation des Marchés publics ;

Vu le recours de l'ARTICHAUT SARENA enregistré le 12 septembre 2013 au Secrétariat du Comité de Règlement des Différends (CRD), sous le numéro 450/13 ;

Monsieur René Pascal DIOUF entendu en son rapport ;

En présence de Monsieur Mademba GUEYE, Président chargé de l'intérim, de MM Samba DIOP, Babacar DIOP et Mamadou WANE, membres du Comité de Règlement des Différends (CRD) ;

De MM. Saër NIANG, Directeur général de l'ARMP, secrétaire rapporteur du CRD, Eli Manel Fall, chef de la division de la réglementation, Ousseynou CISSE, chargé d'enquêtes et Mesdames Takia Nafissatou FALL CARVALHO, Conseillère chargée de la Coordination et du Suivi et Khadijetou LY, chargée d'enquêtes, observateurs ;

Par lettre en date du 11 septembre 2013, enregistrée le lendemain au Secrétariat du Comité de Règlement des Différends (CRD), sous les numéros 450/13, l'ARTICHAUT SARENA a saisi le CRD en contestation de l'éviction de son offre dans le cadre de l'appel d'offres international du Ministère de l'Education Nationale ayant pour objet l'acquisition de manuels scolaires de la première étape du curriculum en Approche par les Compétences.

## LES FAITS

Dans le journal « Le Soleil » du 27 mai 2013, le MEN a fait publier un avis d'appel d'offres ayant pour objet l'acquisition de manuels scolaires de la première étape du curriculum en Approche par les Compétences.

A l'ouverture des plis du 15 juillet 2013, les candidats suivants ont été enregistrés, pour le **lot 2** (langue et communication) concernant 367 698 manuels de langue et communication CI, 353 219 manuels de langue et communication CP et 14 032 Guides d'utilisation CI-CP:

- PAARL MEDIA ;
- EENAS ;
- HACHETTE LIVRES-SA ;
- INTERFORUM EDITIS ;
- ARTICHAUT INC SARENA ;
- DIDACTIKOS.

Au terme du travail d'évaluation de la conformité sur le plan pédagogique, par lettre du 02 septembre 2013, le MEN a informé ARTICHAUT SARENA du rejet de son offre technique, pour n'avoir pas atteint le minimum de 60 points fixé dans les DPAO.

Le lendemain, ARTICHAUT SARENA a saisi l'autorité contractante d'un recours gracieux, auquel le MEN a répondu le 09 septembre 2013.

Au vu de la réponse négative du MEN qui lui fait grief, ARTICHAUT SARENA a saisi le CRD d'un recours enregistré le 12 septembre 2013.

Ayant jugé le recours recevable, par décision n° 281/13 du 16 septembre 2013, le CRD a ordonné la suspension de la procédure et sollicité de l'autorité contractante la production des pièces nécessaires à l'instruction du dossier.

Suivant lettre du 17 septembre 2013, le MEN a transmis lesdites pièces.

## LES MOTIFS DONNES PAR L'AUTORITE CONTRACTANTE

En réponse au recours gracieux de l'ARTICHAUT SARENA, le MEN l'a informé que son offre a été rejetée au regard de ses faiblesses, au regard des critères ci-après :

**Critère 1 : les contenus (textes et illustrations)**

- La planification notée pour le guide pédagogique (déclinaison des « OA » en « OS ») n'a pas été respectée pour le guide d'utilisation des manuels ;
- La distinction entre les « OA » et les « OS » n'apparait pas clairement dans les tableaux de planification des apprentissages (page 18 à 24) ;
- Des sons proposés dans le guide pédagogique (ai, ei, au, eau, on, om) ne sont pas pris en compte dans la planification CI du manuel d'utilisation et dans le manuel CI. Des sons proposés dans le guide pédagogique (v, q, ph, oeu,……) ne sont pas pris en compte dans la planification CP du manuel d'utilisation et dans le manuel CP ;
- Pour l'étude des sons, les textes tels que présentés, ne permettent pas de les découvrir (exemple CI page 46) ;
- Des objectifs spécifiques ont été omis (exprimer son avis - exprimer ses préférences…) ;

- Le manuel propose des activités de lecture, d'expression orale mais les consignes n'incitent pas à un travail coopératif. Par ailleurs, elles font très peu appel au sens critique de l'élève ;
- Emploi de bébé pour désigner le petit de l'animal : page 43 CP le bébé sort de son œuf (manuel CP page 62);
- Certaines notions ne sont pas précises - manuel CI page 13: par en bas – manuel de CP page 90 travaillantes;
- Certains contenus n'ont pas pris en compte les réalités socioculturelles du pays. La thématique proposée n'est pas en adéquation avec les réalités socioculturelles des apprenants :
  CI : page 17 LETTRA, ( clapotis, houle)
  CP : page 8 le jeu du mouchoir page 11 (saumon ); page 23 :( béluga, dauphin, phoque , otarie) ; page 44 (kalou) ; page 68 ( radis, poireaux) les contenus ne sont pas présentés selon une progression cohérente des apprentissages conformes au programme;
- L'ordre d'exploitation logique noté dans le guide n'est pas respecté et des contenus non proposés par le guide sont présentés dans les manuels;
- Les illustrations ne sont pas souvent en lien direct avec les textes : elles sont placées de manière fortuite :
  CI pages : VI, VII
  CP pages : IV, V, VI;
- Les illustrations sont stéréotypées : les personnes handicapées sont presque toutes des femmes et en situation de passivité (CI page 51 et CP page 86);
- Trop d'illustrations sont notées (CI pages 10, 14, 15, 55, 60, ....).

**Critère 2 : la stratégie pédagogique**

- La démarche d'apprentissage n'est pas présentée dans le manuel de l'élève ;
- Les activités proposées ne favorisent pas l'interdisciplinarité mais plutôt une compétence disciplinaire, sauf dans quelques rares cas ;
- Le manuel ne propose pas de stratégies favorisant une pédagogie différenciée, car les mêmes activités sont présentées ;
- Rarement la pédagogie de groupe est proposée dans le matériel. Les consignes de travail données ne favorisent pas des activités en grands groupes ou en petits groupes mais plutôt un travail individuel ;
- La démarche d'apprentissage suggérée dans le manuel ne fait pas appel aux connaissances antérieures de l'élève ; elle ne favorise pas le questionnement chez l'élève car des consignes et des tâches sont données et c'est à l'apprenant de les exécuter. Elle s'appuie plus sur l'interprétation des textes et des images que sur des situations favorisant le questionnement et l'interrogation chez l'apprenant.

**Critère 3 : les indications sur l'utilisation en classe**

- Le matériel n'est pas conforme, en nombre, aux unités d'apprentissage recommandées dans le programme car des « OS » ont été omis et d'autres ajoutés sans rapport avec le programme.

**Critère 4 : l’évaluation**

- Aucune activité d’autoévaluation n’est prévue dans les manuels, sauf par rapport au degré de réussite.

**Critère 5 : le respect des valeurs transversales**

- Dans les textes comme dans les illustrations, les personnages des deux sexes ne sont pas représentés de façon équitable « parce qu’il y a trop de femmes et de filles que d’hommes et de garçons » ;
- Des stéréotypes sexistes sont notés : les femmes exercent des métiers difficiles (vendeuses, fermières etc.), même si elles sont parfois institutrices ou infirmières ;
- Des situations familiales ne sont pas du tout représentées aussi bien dans le manuel CI que dans le manuel CP. Elles ne sont pas variées non plus. Qui plus est, le père est évoqué une seule fois et la mère deux fois dans les manuels ;
- Les adolescents ne sont pas représentés dans le matériel (filles comme garçons). Les vieillards sont rarement représentés ;
- Les handicapés ne sont pas présentés dans des situations valorisantes ; ils sont sédentaires ou ne font qu’applaudir ;
- A part les noms, aucun signe d’appartenance religieuse n’est repérable ; on emploie très rarement des noms d’obédience chrétienne ; aucune fête religieuse ni d’illustration n’est évoquée.

**Critère 6 : le respect de la langue et des standards établis**

- Quelques coquilles et de nombreuses fautes de langue sont notées dans le matériel :
  **dans le guide** ;
  page 32 : le contexte maternelle
  **dans le manuel CI**
  page 34 : Où se trouve la dentiste au lieu de c’est où chez la dentiste ?
  page 42 : le perroquet Balo est assis
  page 69 : tante Marie vient chercher de l’eau au lieu de chercher l’eau
  Page 100 : la docteure

  **dans le manuel CP :**
  Page 13 : paire de ciseaux au lieu d’un ciseau ;
  Page 19 : traverser au feu rouge et non sur un feu rouge ;
  Page 20 : il faut mettre les déchets dans la poubelle et penser à les recycler et non penser les recycler ;
  Page 24 et 26 : madame Diouf efface le tableau et non lave le tableau ;
  Page 46 : Loli et Badou vont chercher de l’eau au lieu de chercher l’eau ;
  Page 48 : les femmes du village, le père de Loli, Badou et tous les habitants de Kalou au lieu de le père de Loli et Badou et tous les habitants de Kalou… ;
  Les petites fleurs sont devenues de petits bébés tomates ;
  Le mot bébé utilisé pour caractériser les petits des animaux et des végétaux dans le guide comme dans les manuels ;

- Le langage n'est pas toujours adapté au niveau scolaire des élèves :
  Manuel de CI : soigneusement- clin d'œil-
  Manuel de CP : coccinelle- noms d'insectes inconnus des sénégalais ;
- Choix de certains noms de légumes qui ne collent pas avec ceux des sénégalais : page 75 brocoli- épinard ;
- L'espacement dans les ponctuations complexes ( ?, ;!:) ou la règle indique une espace avant et après ;
- Le nom de la source de Kalou est inconnu des sénégalais ;
- Aucun fait, ni personnage célèbres n'est intégré dans le manuel.

**LES MOYENS DEVELOPPES A L'APPUI DU RECOURS**

En réponse aux griefs ci-avant exposés, le requérant a, dans ses propos liminaires rappelé le contexte et la justification de la collection NAFI et MOUSSA dont les manuels sont spécialement conçus pour répondre aux exigences du curriculum et du nouveau programme « PAQUET ».

En outre, au regard des orientations générales de l'appel d'offres international, il estime que sa collection les a respectées pour l'essentiel et renseigne que ses manuels sont déjà éprouvés sur le terrain, parce qu'utilisés en banlieue dakaroise et dans les régions du centre du Sénégal.

De plus, certaines collectivités locales ainsi que des ONG ont accompagné le ministère de l'Education, en mettant dans des classes des manuels de SARENA.

Ces précisions faites, le requérant a contesté les griefs précités, dans le tableau suivant qui rappelle les critères arrêtés, les griefs des évaluateurs et ses observations :

| CRITERES | CRITIQUES DES EVALUATEURS | NOS REPONSES ARGUMENTEES |
|---|---|---|
| **1-Les contenus (textes et illustrations)/300 points** | La planification notée pour le *Guide Pédagogique* (déclinaison des OA en OS) n'a pas été respectée pour le guide d'utilisation des manuels | ✓ La formulation des objectifs est toujours nécessaire pour l'enseignant dans le quotidien de la classe (*Guide Pédagogique* p.9) afin de le guider et de le sécuriser dans sa démarche d'enseignement.<br><br>✓ Mais afin d'éviter la redondance entre les OA et les OS, nous avons fait le choix pratique d'intégrer les OS dans les activités d'apprentissage (voir les tableaux sur la progression annuelle des activités planifiées CI et CP, p.14 à 17). |
| | La distinction entre les OA et les OS n'apparaît pas clairement dans les tableaux de planification des apprentissages (page 18 à 24) | ✓ En effet dans le *Guide Pédagogique du CEB*, il n'y a pas toujours congruence entre les OA et les OS d'une part, la corrélation entre la communication orale, la lecture et la production écrite est souvent biaisée d'autre part. Par exemple, le *Guide Pédagogique du CEB*, page 35, Palier 4, il n'y a pas de congruence entre les OS du langage et les OS de la lecture et de la production écrite |
| | Des sons proposés dans le *Guide Pédagogique* (ai, ei, au, eau, on, om) ne sont pas pris en compte dans la planification CI | ✓ À la page 28 de notre *Guide d'utilisation*, nous retrouvons la distribution du système graphophonologique sur les deux années CI et CP. Au CI, nous avons privilégié |

| | | |
|---|---|---|
| | du manuel d'utilisation et dans le manuel CI. Des sons proposés dans le guide pédagogique (v, q, ph, oeu…) ne sont pas pris en compte dans la planification CP du manuel d'utilisation et dans le manuel CP | l'apprentissage des voyelles et des consonnes qui sont à la base de la combinatoire. La maîtrise de la combinatoire se poursuit au CP avec les graphèmes composés de deux lettres et plus et les règles de position de certaines lettres.<br>✓ De plus, la répartition des lettres ne peut être gratuite. Tel que prescrit dans le CEB, l'apprentissage du Code est dépendant de la fréquence de cette lettre dans les mots du texte.<br>✓ Enfin, ce choix pédagogique n'entrave en rien les aptitudes de l'élève dans son processus d'apprentissage de la lecture. D'ailleurs, la commission établit bien la relation entre le son à découvrir mis en évidence dans un texte de base. |
| | Pour l'étude des sons, les textes, tels que présentés, ne permettent pas de les découvrir (exemple CI page 46) | ✓ Selon le *Guide Pédagogiquedu CEB* page 69, dans l'objectif « maîtriser la combinatoire, une seule phrase tirée du texte de base comportant la graphie du son à étudier suffit. »<br>✓ Le texte *La gazelle*page 46 CI, comporte plus d'une phrase avec des mots portant la lettre ***u***. Ce texte nous permet de réaliser par ailleurs la fréquence de la lettre ***u*** qui accompagne le plus souvent les lettres ***i***, ***o***, ***e*** pour former les sons composés ***ui*** (lui, depuis), ***ou*** (cou), *eu* (elle peut), ***au*** (il faut) |
| | Des objectifs spécifiques ont été omis (exprimer son avis – exprimer ses préférences…) | ✓ Tous les objectifs spécifiques du CEB sont pris en compte dans nos deux manuels. L'objectif « exprimer son avis » se retrouve dans les projets de communication dans lesquels l'élève donne son point de vue et justifie son choix (voir p.25 CI; p.43, p.57 CP).<br>✓ Concernant l'objectif spécifique « Exprimer ses préférences », il est logé sous l'expression « Exprimer ses goûts » avec les mêmes contenus que ceux du CEB : préférer, aimer, etc. On les retrouve dans les textes du CI à la page 60, 72 et aux pages 49, 73, 74, et 75 du CP et dans les projets d'écriture aux pages73 CI et 23, 37 et 79 CP |
| | Le manuel propose des activités de lecture, d'expression orale mais les consignes n'incitent pas à un travail coopératif. Par ailleurs, elles font très peu appel au sens critique de l'élève | ✓ Dans *Nafi et Moussa*, le travail coopératif est une composante majeure de la didactique d'où son traitement de faveur dans le *Guide d'utilisation* pour chacune des compétences à développer (voir p. 33 à 35). De plus, les 8 premières séquences du CI spécifiques à la communication orale, font appel à la coopération des élèves. Chaque scène est jouée en équipe de 3 à 4.L'activité proposée fait partie de la présentation animée par le maître.<br>✓ Les animations du texte par l'enseignant invitent au questionnement et au partage des stratégies utilisées par les élèves pour découvrir le sens du texte.<br>✓ Le retour sur le texte engage les élèves à partager leur appréciation du texte, à donner |

| | | |
|---|---|---|
| | | leur point de vue et à développer ainsi leur esprit critique.<br>✓ Dans *Nafi et Moussa*, l'enseignement stratégique priorise le partage des « comment faire », les échanges et crée une interaction critique entre les élèves. Il en est ainsi pour l'appréciation des projets présentés par les élèves.<br>✓ D'autres situations de travail coopératif sont proposées dans le *Guide d'utilisation* aux pages 54 et 55.<br>✓ La découverte des mots porteurs du son à étudier se fait en équipe de deux dans le CP. Cependant ce travail coopératif ne saurait noyer le travail individuel de l'élève. Les consignes du manuel sont toujours explicitées par l'enseignant et précédées d'une animation. C'est à l'enseignant de choisir les modalités de travail qui conviennent le mieux aux situations d'apprentissage. |
| | Emploi de bébé pour désigner le petit de l'animal : page 43 CP; le bébé sort de son œuf (manuel CP page 62); | ✓ C'est un choix délibéré; le langage pittoresque fait image pour l'enfant : il se représente un petit animal qui sort de l'œuf ; par analogie, le jeune enfant compare la croissance d'une plante ou d'un animal à la naissance des bébés qui sont au premier stade de leur développement. |
| | Certaines notions ne sont pas précises – manuel CI page 13; *par en bas* – manuel de CP page 90 *travaillantes* | ✓ Éléments figurant dans l'erratum : Nous avons pris note des corrections à apporter : *par le bas*, *travailleuses* |
| | Certains contenus n'ont pas pris en compte les réalités socioculturelles du pays. La thématique proposée n'est pas en adéquation avec les réalités socioculturelles des apprenants :<br>CI : page 17 LETTRA, (clapotis, houle)<br>CP : page 8 le jeu du mouchoir page 11 (saumon), page 23 : (béluga, dauphin, phoque, otarie); page 44 (Kalou); page 68 (radis, poireaux) les contenus ne sont pas présentés selon une progression cohérente des apprentissages conformes au programmes; | ✓ Les contenus incrimines ne sont pas explicites.<br><br>✓ CI page 17, LETTRA, Ces mouvements font référence aux mouvements des vagues de la mer d'où les clapotis, les boucles, la houle et les moutons, expliqués dans le *Guide d'utilisation* p. 163. Cette analogie permet de convoquer le geste graphique. Le jeune scripteur découvre les mouvements de base de l'écriture cursive qu'il doit faire pour écrire en cursive<br><br>✓ Le jeu du mouchoir fait partie des jeux connus des enfants. On le retrouve dans la famille de jeux de « Langabouri ». Qui n'a pas déjà entendu les enfants réunis en cercle jouer une des variantes du jeu du mouchoir? Un morceau de tissu est déposé discrètement derrière un enfant du groupe par un élève qui fait le tour du cercle sous le thème du facteur, du petit furet, etc…<br>✓ Le vocabulaire marin : le saumon (p. 11) renvoie à l'enrichissement du vocabulaire des enfants de même que les mots dauphin, béluga, phoque, otarie. De plus ces animaux |

| | | |
|---|---|---|
| | | marins sont des mammifères distincts des poissons.<br>✓ Le vocabulaire des légumes : le radis (p.68) est un légume qu'on retrouve dans les marchés de toutes les grandes villes du Sénégal. Les poireaux se retrouvent dans plusieurs plats sénégalais. Le poireau est connu en cuisine à tel point que son appellation a été sénégalisé sous le nom « poro ».<br>✓ Kalou (p.44) est un endroit imaginaire qui fait partie du conte « La source de Kalou ». Par conséquent, pour amener l'élève dans le fantastique qui caractérise le conte il faut créer un contexte imaginaire.<br>✓ Aussi, on présente la répartition des apprentissages de façon cohérente et organisée dans les tableaux <u>Planifications des apprentissages</u> du *Guide d'utilisation* p.18 à 24 |
| | L'ordre d'exploitation logique noté dans le guide n'est pas respecté et des contenus non proposés par le guide sont présentés dans les manuels | ✓ L'ordre d'exploitation logique noté dans le *Guide Pédagogique du CEB* n'est pas respecté : Exemple le Palier 4 où il n y a pas congruence entre l'oral, la lecture et l'écriture. C'est cette incohérence constatée dans le *Guide Pédagogique du CEB* qui nous a amenés à réajuster la planification tout au long du <u>*Guide d'utilisation*</u>, chaque fois que c'était nécessaire pour s'assurer de la cohérence. Notre référence de travail a bel et bien été le *Guide Pédagogique du CEB* que nous avons respecté à la lettre<br>✓ Tous les contenus présentés dans les manuels respectent les contenus proposés dans le *Guide Pédagogique du CEB* .<br>✓ Pour rendre ces contenus accessibles et pour faciliter un apprentissage différencié du Code et du fonctionnement de la langue, nous présentons ces contenus d'une façon organisée d'où des supports à l'apprentissage :<br>✓ *l'Alphabet de Souris mot* permet de découvrir les correspondances graphophonologiques (contenu dans le CEB).<br>✓ *Le Dépanneur CP* permet la continuité de l'apprentissage de graphèmes composés.<br>✓ *Les stratégies de lecture CI* présentent la <u>synthèse de la démarche</u> d'exploitation du texte à la page 69 du Guide.<br>✓ *La grammaire en image CP* reprend les contenus d'apprentissage grammatical présentés dans chaque palier |
| | Les illustrations ne sont pas souvent en lien direct avec les textes : elles sont placées de manières fortuite :<br>CI pages : VI, VII<br>CP pages : IV, V, VI | ✓ Les illustrations : dans la table des matières des deux manuels, les illustrations ont un rôle bien précis, celui de stimuler l'intérêt de l'élève pour la lecture des textes. |

| | | |
|---|---|---|
| | Les illustrations sont stéréotypées : les personnes handicapées sont presque toutes des femmes et en situation de passivité (CI page 51 et CP page 86); | ✓ CP page 86. La personne handicapée participe à la fête des mariés. Bien habillée, coquette, souriante, elle applaudit comme les autres. Ce qui démontre son intégration dans le groupe social.<br>✓ CI, page 51. La personne handicapée est au contraire valorisée puisqu'elle se prend en charge au lieu de s'adonner à la mendicité. Elle vend des oranges.<br>✓ Page 85 CP, Nando est également en chaise roulante décorant des calebasses.<br>✓ Page 66 CI, Kalidou malgré son handicap langagier (muet) a pu le contourner par d'autres formes d'expressions originales, signe d'intelligence. Habile au ballon, ses coéquipiers le reconnaissent comme meilleur joueur du groupe.<br>✓ Il y a autant d'handicapés femmes (deux femmes) que d'hommes (Nando et Kalidou)<br>✓ Tous les handicapés féminins ou masculins représentés dans nos manuels sont des modèles qui ont refusé la fatalité. Leur entourage fait preuve aussi de tolérance et de respect à leurs égards.<br>✓ Il ne faut pas identifier la femme qui tient une canne p.60 CP comme une personne handicapée. La canne est souvent un objet qui aide la personne âgée à mieux supporter son corps et indique souvent le stade du vieillissement |
| | Trop d'illustrations sont notées (CI page 10, 14, 15, 55, 60, …). | ✓ La pluralité des images répond à des besoins pédagogiques pour répondre aux objectifs d'apprentissage en communication orale en intégrant le vocabulaire et les structures de phrases proposées par le curriculum. C'est aussi une opportunité pour travailler la pluralité ethnique du Sénégal (DIENG, SOW, BÂ, DIOUF et DRAMÉ).<br>✓ P.14, 15 CI, la variété des illustrations sert à créer des contextes différents permettant d'étudier des faits de langue dictés par le curriculum comme modèles : la conjugaison : *j'ai*, *tu as*, *j'habite*, *tu habites*, les pronoms personnels. Les illustrations ont un rôle fonctionnel : elles créent le contexte pour faire découvrir des faits de langues utiles à la réussite de la communication.<br>✓ P. 55 et p. 60, en résumé, toutes ces illustrations ont un but pédagogique où sont intégrés l'oral/la lecture/l'écrit selon les prescriptions du curriculum.<br>✓ À noter que les illustrations sont fortement recommandées par le CEB comme supports d'apprentissage indispensables pour les premiers apprentissages de la langue et respectent ainsi le stade de développement de l'enfant. |
| **2- La stratégie pédagogique** | La démarche d'apprentissage n'est pas présentée dans le | ✓ Il est vrai que la démarche pédagogique n'est pas présentée dans le manuel de |

| | | |
|---|---|---|
| **/150 points** | manuel de l’élève; | l’élève. Pour nous, la place de la démarche pédagogique doit se retrouver uniquement dans le *Guide d’utilisation* puisqu’elle concerne l’enseignant. |
| | Les activités proposées ne favorisent pas l’interdisciplinarité, mais plutôt une compétence disciplinaire, sauf dans quelques rares cas; | ✓ Les activités proposées privilégient les compétences communicatives (communiquer de façon efficace à l’oral et à l’écrit (lecture/écriture). Cependant, plusieurs textes intègrent les thèmes transversaux : Vivre ensemble et citoyenneté, Santé et bien-être, Environnement durable et favorisent la mise en œuvre de différents projets citoyens. Par exemples, les textes *Brosse, brosse, brosse*!, p. 41 du manuel CI, *Le ruisseau*, p. 20 du manuel CP. |
| | Le manuel ne propose pas de stratégies favorisant une pédagogie différenciée, car les mêmes activités sont présentées; | ✓ Les activités sont nombreuses, significatives, diversifiées et axées sur les contenus qui permettent le développement des compétences communicatives.<br><br>Cependant, les résultats obtenus après les activités permettent au maître d’intervenir rapidement et de façon éclairée selon les besoins identifiés et de mettre en œuvre les moyens de remédiation appropriés. |
| | Rarement la pédagogie de groupe est proposée dans le matériel. Les consignes de travail données ne favorisent pas des activités en grands groupes ou en petits groupes mais plutôt un travail individuel; | ✓ Oui! Dans la plupart de nos activités proposées dans le manuel, la modalité de travail est individuelle parce que les résultats permettent de mesurer le degré de maîtrise de chaque apprenant. Et par la suite, d’exercer une intervention régulatrice. Pour autant, les activités de lecture, les projets d’écriture et de communication prennent tout leur sens dans le groupe, d’où le caractère socialisant de l’apprentissage. (Voir le *Guide d’utilisation du CEB*, p. 40) |
| | La démarche d’apprentissage suggérée dans le manuel ne fait pas appel aux connaissances antérieures de l’élève; elle ne favorise pas le questionnement chez l’élève car des consignes et des tâches sont données et c’est à l’apprenant de les exécuter. Elle s’appuie plus sur l’interprétation des textes et des | ✓ La démarche d’apprentissage privilégiée dans les activités du manuel fait partie de la didactique mise en œuvre dans *Nafi et Moussa*.<br>Contrairement à ce qui est dit, nous privilégions une pédagogie de questionnement où les élèves sont des questionneurs de la langue. Ils observent un fait de langue, ils réfléchissent, ils tâtonnent, ils se réajustent, ils justifient, ils découvrent, ils partagent leurs comment-faire, ils construisent leurs connaissances toujours sous la guidance de l’enseignant. |

| | | |
|---|---|---|
| | images que sur des situations favorisant le questionnement et l'interrogation chez l'apprenant. | |
| **3- Les indications sur l'utilisation en classe /50 points** | Le matériel n'est pas conforme, en nombre, aux unités d'apprentissage recommandées dans le programme car des « OS » ont été omis et d'autres ajoutés sans rapport avec le programme. | ✓ Le *Guide pédagogique du CEB* pèche par son incohérence : en effet, il a été constaté des incongruences dans la relation organique qui doit lier la communication orale, la lecture et la production d'écrits (voir p. 35, Paliers 3 et 4).<br>En effet, des OS sont annoncés en communication orale, mais n'ont pas de répondants ni en lecture, ni en écriture.<br><br>✓ Un deuxième constat est de noter que la distribution des éléments pour l'apprentissage du système graphophonologique relève du hasard, car elle n'est pas fondée sur des textes porteurs du graphème à l'étude, alors que le CEB préconise que l'étude des correspondances graphophonologiques doit impérativement partir du texte à l'étude. Où sont ces textes de référence qui ont servi à la distribution du Code alphabétique dans le temps?<br>✓ Voilà ce qui nous a causé problème. Il fallait donc résoudre cette incohérence du *Guide pédagogique du CEB* et proposer une répartition de l'apprentissage du principe alphabétique et de la combinatoire.<br>La conséquence de ces réajustements a eu comme effet de porter à 27 les unités d'apprentissage au lieu de 25 dans le *Guide pédagogique du CEB*. |
| **4- L'évaluation/100** | Aucune activité d'autoévaluation n'est prévue dans les manuels, sauf par rapport au degré de réussite | ✓ Cette assertion n'est pas fondée (voir le *Guide d'utilisation*, p. 55 à 69) comment l'évaluation est intégrée au processus d'apprentissage de l'élève.<br>✓ De plus, voir pages 28, 94 du manuel CP et les annexes p. 190 à 194 du *Guide d'utilisation*, les fiches d'autoévaluation en communication orale, en lecture et en production d'écrits. |
| **5- Le respect des valeurs transversales /90 points** | Dans les textes comme dans les illustrations, les personnages des deux sexes ne sont pas représentés de façon équitable parce qu'il y a trop de femmes et de filles que d'hommes et de garçons;<br><br>Des stéréotypes sexistes sont notés : les femmes exercent des métiers difficiles : (Vendeuses, fermières, etc.), même si elles sont parfois institutrices ou infirmières; | ✓ Globalement, nos manuels respectent les valeurs transversales qui fondent la société sénégalaise. C'est la raison pour laquelle nous ne partageons pas les appréciations à l'emporte-pièce des évaluateurs.<br>✓ D'abord, il n'y a pas de disproportion démesurée entre la présence des femmes et des hommes, des filles et des garçons. Et même si c'était le cas, cela reflèterait la vérité sociologique sénégalaise où le nombre de femmes est plus élevé que le nombre d'hommes.<br>✓ Les femmes représentées dans nos manuels exercent plutôt divers métiers nobles qu'elles assument avec dignité et plaisir : vendeuse, |

| | | |
|---|---|---|
| | Des situations familiales ne sont pas du tout représentées aussi bien dans le manuel CI que dans le manuel CP. Elles ne sont pas variées non plus. Qui plus est, le père est évoqué une seule fois et la mère deux fois dans les manuels;<br><br>Les adolescents ne sont pas représentés dans le matériel (filles comme garçons). Les vieillards sont rarement représentés;<br>Les handicapés ne sont pas présentés dans des situations valorisantes; ils sont sédentaires ou ne font qu'applaudir;<br><br>À part les noms, aucun signe d'appartenance religieuse n'est repérable : on emplois très rarement des noms d'obédience chrétienne : aucune fête religieuse ni d'illustration n'est évoquée. | fermière, coiffeuse, potière, mais aussi institutrice, infirmière, secrétaire, mère nourricière, etc. gardienne des valeurs de la société.<br><br>✓ Critique foncièrement erronée. Plusieurs situations familiales parcourent les deux manuels :<br>CI = Pages 36, 43, 50, 55, 60, 66, 69, 76, 81, 83<br>CP = pages 15, 20, 28, 34, 54, 58, 69, 70, 72, 73, 74, 85, 86, 88, 98, 99, 100, 105<br><br>✓ Même si les 2 manuels s'adressent avant tout aux jeunes de 6 à 7 ans, on note la présence d'adolescents dans le manuel CP, pages 54, 85, 98 et les vieillards sont aussi représentés aux pages 76, 83 dans le manuel CP.<br>Cette critique a déjà fait l'objet de traitement.<br><br>✓ Dans les manuels, les noms de famille et les prénoms des personnages renvoient à une appartenance religieuse. |
| **6- Le respect de la langue et des standards établis/60 points** | Quelques coquilles et de nombreuses fautes de langue sont notées dans le matériel :<br>**dans le guide**<br>Page 32 : le contexte maternelle<br>**dans le manuel CI**<br>Page 34 : Ou se trouve la dentiste au lieu de c'est où chez la dentiste?<br>Page 42 : le perroquet Balo est assis<br>Page 69 : tante Marie vient chercher de l'eau au lieu de chercher l'eau<br>Page 100 : la docteure<br>**dans le manuel CP**<br>Page 13 : paire de ciseaux au lieu d'un ciseau<br>Page 19 : traverser au feu rouge et non sur un feu rouge<br>Page 20 : il faut mettre les déchets dans la poubelle et | ✓ Le court délai (du 26 mai au 15 juillet) accordé pour la production de 3 manuels scolaires conformes aux prescriptions du Guide pédagogique du CEB ne permettait pas l'intégration des coquilles et des fautes déjà repérées par l'équipe de révision linguistique. Nous prenons acte de ces remarques. |

| | | |
|---|---|---|
| | penser à les recycler et non pense les recycler | |
| | Page 24 et 26 : madame Diouf efface le tableau et non lave le tableau | |
| | Page 46 : Loli et Badou vont chercher de l'eau au lieu de chercher l'eau | |
| | Page 48 : les femmes du village, le père de Loli, Badou et tous les habitants de Kalou au lieu de le père de Loli et Badou et tous les habitants de Kalou…; | |
| | Les petites fleurs vont devenus de petits bébé tomates; | |
| | Le mot bébé utilisé pour caractériser les petits des animaux et des végétaux dans le guide comme dans les manuels; | |
| | | |
| | Le langage n'est pas toujours adapté au niveau scolaire des élèves : | |
| | Manuel de CI : soigneusement – clin d'œil | |
| | Manuel de CP : coccinelle- nom d'insectes inconnus des sénégalais; | |
| | · Choix de certains noms de légumes qui ne collent pas avec ceux des sénégalais : page 75 brocoli-épinard; | |
| | L'espacement dans les ponctuations complexes (?,;!:) ou la règle indique un espace avant et après; | |
| | · Le nom de la source de Kalou est inconnu des sénégalais; | |
| | Aucun fait ni personnage célèbre n'est intégré dans le manuel | |

En conclusion, le requérant conclut que les griefs qui lui ont été opposés sont mal fondés et sollicite l'annulation du rejet de son offre.

**L'OBJET DU LITIGE**

Il résulte de ce qui précède que le litige porte sur la conformité sur le plan pédagogique de l'offre de l'ARTICHAUT SARENA.

## EXAMEN DU LITIGE

1- Sur le critère relatif aux contenus (textes et illustrations)

Considérant que sur ce point, la grille d'évaluation en vue de l'agrément des manuels scolaires et des guides d'utilisation prévoit que la notation des candidats est effectuée comme il suit :

| | | | |
|---|---|---|---|
| 6) | Le matériel couvre-t-il la totalité des compétences disciplinaires du programme visé, de leurs objectifs et contenus? | | /30 |
| 7) | Les connaissances portant sur les apprentissages sont-elles présentées? | | /20 |
| 8) | Les habilités portant sur les apprentissages sont-elles présentées? | | /20 |
| 9) | Est-ce que le matériel propose des activités qui permettent de développer ou de renforcer les compétences transversales (lecture, communication, coopération, esprit critique, etc.)? | | /30 |
| 10) | Les contenus sont-ils :<br>a) Scientifiquement exacts (les données sont précises, claires et non sujettes à interprétation), là où ça s'applique?<br>b) Objectifs (les informations sont présentées de façon objective, sans *a priori* ou préjugés)?<br>c) Actuels (les contenus reflètent les réalités récentes ou actuelles et l'état des connaissances)? | | /40<br>/20<br>/10 |
| 11) | Les situations proposées sont-elles :<br>a) Diversifiées(elles sont variées) ?<br>b) Suffisantes (le nombre de situations proposées est suffisant) ? | | /10<br>/20 |
| 12) | Les contenus sont-ils présentés selon une progression cohérente des apprentissages conforme au programme de formation? | | /40 |
| 13) | Les illustrations et leur exploitation sont-elles :<br>a) Conformes au niveau d'apprentissage de l'apprenant (lisibilité)?<br>b) En nombre suffisant selon la discipline?<br>c) En lien avec le texte (proximité)?<br>d) Pourvues des indications nécessaires à leur exploitation pédagogique?<br>e) Non stéréotypées, dénuées de préjugés?<br>f) Respectueuses de la gestion de l'environnement? | | /10<br>/10<br>/10<br>/10<br>/10<br>/10 |
| | **Sous-total** | | **/300** |

Considérant qu'après évaluation, la commission des marchés a attribué à ARTICHAUT SERENA la note de 166.63/300 ;

Qu'en contestation des griefs du MEN, le requérant a excipé des moyens rappelés dans le tableau contenant ses réponses ;

Considérant que, toutefois, il y a lieu de faire observer au requérant que :

- Concernant la première observation du MEN relative à la planification dans le guide pédagogique, la référence principale est le guide du CEB. Une trop grande liberté par rapport à ce référent est de nature à entraîner des confusions ;

- S'agissant de la redondance alleguée entre les « OA » et les « OS », à défaut de respecter le guide, tout choix qui s'en écarte doit faire l'objet d'une note explicative dans l'introduction des manuels ou le guide d'utilisation pour avertir sur l'option choisie ;

- Sur l'absence de congruence entre les « OA » et « OS » du CEB, l'offre ne saurait servir de base à la critique du guide du CEB qui est, en tout état de cause, la référence à laquelle doivent se conformer les candidats ;

- Si les sons sont contenus dans le tableau graphophonologique dans le guide d'utilisation, cela devait se traduire aussi dans le manuel ;

- Pour le son à étudier, il est exact qu'une seule phrase tirée d'un texte comportant le son à étudier est suffisant, même si dans le texte en question le son « u » n'apparaît clairement que dans **têtue** et **une ;**

- Composante essentiel de l'APC, le travail coopératif, bien que traité dans le guide, devait être plus explicite dans les manuels ; à cet égard, un net effort est fait pour le manuel du CP ;

- Sur l'argument selon lequel les consignes traitées surtout dans le guide d'utilisation,, il faut relever que l'option apparaît, en effet, plus dans la vision préconisée et les objectifs visés que dans la réalité des manuels ;

- S'agissant du choix délibéré d'un langage pittoresque, cela pourrait se comprendre dans une certaine mesure (l'expression « liirujaan »- bébé serpent étant accepté dans le langage commun). Toutefois, l'expression « les petits bébés tomates » est contestable ;

- L'enrichissement du vocabulaire des élèves ne peut justifier le choix de mammifères marins et d'animaux totalement inconnus, même dans la sous-région ;

- La planification des apprentissages doit être visible, aussi bien dans le guide d'utilisation que dans les manuels qui doivent traduire en leçons la planification, le guide d'utilisation étant surtout un appoint ;

- Le motif tiré de l'incohérence notée dans le guide du CEB pour justifier le réajustement de la planification n'est pas acceptable, eu égard au fait qu'il s'agit d'une commande publique pour laquelle la référence est à appliquer ;

- Pour les illustrations, il y avait lieu de faire en sorte qu'elles soient expressives et surtout explicites pour ne pas porter à équivoque (le cas du petit sourd ainsi que la dignité et le plaisir présumé de la vendeuse pour des images muettes posent problème ;

- Enfin, le rapport préconisé dans les spécifications de 20% d'illustration pour 60% de texte n'est pas évident ;

Qu'au regard de ces observations, les griefs de la commission des marchés du MEN sont fondés ;

2- <u>sur le critère concernant la stratégie pédagogique</u>

Considérant que sur ce point, les candidats doivent être évalués ainsi qu'il suit :

| | | |
|---|---|---|
| 14) La ou les approches pédagogiques prescrites et utilisées sont-elles décrites adéquatement dans le guide du maître? | | /20 |
| 15) La démarche d'apprentissage est-elle présentée dans le manuel de l'élève? | | /5 |
| 16) Le matériel respecte-t-il les caractéristiques d'une approche par compétences telle que recommandée par le curriculum? | | |
| a) Présente-t-il des situations d'apprentissage complexes et contextualisées? | | /10 |
| b) Présente-t-il une démarche d'apprentissage en 3 temps? | | /10 |
| c) Présente-t-il des tâches signifiantes? | | /5 |
| d) Cible-t-il des apprentissages précis? | | /5 |
| e) Présente-t-il des situations signifiantes d'intégration?[1] | | /20 |
| 17) Le matériel prévoit-il des activités qui mettent en jeu des domaines d'activités différents (interdisciplinarité)? | | /5 |
| 18) Le matériel propose-t-il des stratégies qui favorisent les types de pédagogie suivants préconisés par le curriculum : | | |
| a) Pédagogie différenciée? | | /10 |
| b) Pédagogie de groupe? | | /10 |
| c) Pédagogie de projets éducatifs? | | /10 |
| d) Une démarche de résolution de situations-problèmes? (Domaines des sciences et mathématique) | | /10 |
| 19) La démarche d'apprentissage suggérée est-elle centrée sur l'élève : | | |
| a) Fait-elle appel à ses champs d'intérêt? | | /5 |
| b) Fait-elle appel à ses connaissances antérieures? | | /5 |
| c) Favorise-t-elle le questionnement et l'interrogation chez lui? | | /10 |
| d) Favrise-t-elle sa participation active? | | /10 |
| **Sous-total** | | **/150** |

Considérant que sur cet aspect, ARTICHAUT SARENA a obtenu la note de 70.31/150 ;

Qu'il lui est reproché l'absence de démarche d'apprentissage, de stratégies favorisant une pédagogie différenciée et une pédagogie de groupe rarement proposée dans le matériel ;

Considérant que, dans sa réponse, le requérant a acquiescé pour les deux dernières observations en concédant que les activités proposées privilégient les compétences communicatives et que dans la plupart des activités proposées dans le manuel, la modalité du travail est individuelle ;

Que, concernant le reproche relatif au fait que la démarche d'apprentissage n'est pas présentée dans le manuel de l'élève, le requérant a fait valoir que la place de la démarche pédagogique doit se retrouver uniquement dans le guide d'utilisation, puisqu'elle concerne l'enseignant ;

Que, cependant,il s'agit bien de démarche d'apprentissage de l'apprenant, et elle n'est pas visible dans les manuels ;

Qu'ainsi, les observations du MEN, sur ces points, sont fondées ;

3- Sur le critère relatif aux indications sur l'utilisation en classe

Considérant que le DAO prévoit sur cet aspect les critères d'évaluation suivants :

| | | | |
|---|---|---|---|
| 20) | Le matériel est-il conforme, en nombre, aux unités d'apprentissage recommandées dans le programme de formation? | | /20 |
| 21) | Le matériel (notamment le guide d'utilisation) propose-t-il une grille de planification des apprentissages **dans le temps**? | | /30 |
| | **Sous-total** | | **/50** |

Considérant que sur ce point, le requérant a obtenu la note de 32.66/50, l'autorité contractante lui ayant reproché la non-conformité en nombre aux unités d'apprentissage recommandées dans le programme, d'avoir omis certains « OS » et ajouté d'autres ;

Considérant que pour justifier ces manquements, ARTICHAUT SARENA a relevé l'incohérence du guide du CEB, ce qui l'a amené à faire des réajustements ;

Que, cependant, comme relevé précédemment, ledit guide est la référence à laquelle tous les candidats doivent se conformer ;

Que le requérant ne s'y étant pas conformé, la commission des marchés est fondée à lui faire ces observations et a justifié la note qui lui a été attribuée ;

4- Le Critère 4 : l'évaluation

Considérant que la commission des marchés devait répondre aux questions suivantes et appliquer les notes ci-dessus :

| | | | |
|---|---|---|---|
| 22) | Le matériel propose-t-il une évaluation formative de l'élève? (Voir l'annexe 1) | | /30 |
| 23) | Le matériel propose-t-il des autoévaluations qui permettent, entre autres, le développement du sens critique de l'élève? (Voir l'annexe 1) | | /20 |
| 24) | Le manuel propose-t-il une ou des situations d'évaluation sommative? (Voir l'annexe 1) | | |
| | a) La démarche respecte-t-elle le processus qui mène à l'évaluation sommative (démarche en cascade, étapes d'évaluation formative, remédiation, etc.)? | | /25 |

| | | |
|---|---|---|
| b) Cette situation évalue-t-elle les compétences? | | /25 |
| **Sous-total** | | **/100** |

Considérant que ARTICHAUT SARENA a été notée 51.65/100, la commission lui ayant reproché le fait qu'aucune activité d'autoévalaution n'est prévue dans les manuels, sauf par rapport au degré de réussite ;

Que le requérant a réfuté cette assertion, en renvoyant, d'une part, au guide d'utilisation (pp 55 à 69) pour constater la manière dont l'évaluation est intégrée au processus d'apprentissage de l'élève, et d'autre part au manuel du CP et aux annexes du Guide d'utilisation (pp 190 à 194) pour les fiches d'autoévaluation en communication orale, en lecture et en production d'écrits ;

Considérant que l'autoévaluation est une activité fondamentale dans l'APC, d'où il résulte que son absence dans les manuelsest une non-conformité substantielle ;

Qu'ainsi, les griefs de la commission des marchés du MEN sont justifiés ;

5- Critère 5 : le respect des valeurs transversales

Considérant que l'appréciation des manuels doit porter, au regard du critère, sur les points ci-après :

| | | |
|---|---|---|
| ***Textes et illustrations libres de stéréotypes*** | | |
| 25) Les personnages des deux sexes sont-ils représentés de façon égalitaire? | | /20 |
| 26) Les comportements de l'un et de l'autre sont-ils dénués de stéréotypes? | | /10 |
| 27) Présente-t-on des situations familiales diversifiées? | | /10 |
| ***Âge et statut des personnages*** | | |
| 28) Toutes les catégories d'âge sont-elles représentées dans le matériel? | | /10 |
| 30) Le matériel fait-il place aux porteurs de handicaps (visuels, moteurs, intellectuels, etc.)? | | /10 |
| ***Religion*** | | |
| 31) La diversité religieuse du Sénégal est-elle prise en compte? | | /10 |
| ***Environnement*** | | |
| 32) Les contenus des textes et des illustrations sont-ils respectueux de la préservation de l'environnement? | | /10 |
| 33) Les contenus des textes et des illustrations suscitent-ils des actions favorisant le développement durable (santé et bien-être, entrepreneuriat, citoyenneté, etc.? | | /10 |
| **Sous-total** | | **/90** |

Qu'après évaluation, ARTICHAUT SARENA a obtenu le score de 40.99/90 ;

Considérant qu'en réponse aux arguments du requérant, il y a lieu de lui faire observer que :

- Le manuel est un outil de transmission du savoir mais surtout de valeurs sociales positives ; en conséquence, il y a lieu de bien respecter tous les équilibres qui fondent la stabilité de la société. A cet égard, des valeurs comme celle de la famille doivent être explicites et non suggérées au CI, même si elles sont franches aux pp. 60- 76- 81- 83, au CP pp. 34- 54- 58;
- De même l'absence de certaines réalités religieuses, comme par exemple des cérémonies qui rythment l'existence, est à souligner ;

Qu'en conséquence, les non-conformités soulevées par la commission des marchés du MEN sont avérées ;

6- Critère 6 : le respect de la langue et des standards établis

Considérant que les manuels proposés devaient être examinés au regard des éléments suivants :

| **Respect de la langue et des standards établis** | | |
|---|---|---|
| ***Langue*** | | |
| 34) Les normes linguistiques sont-elles respectées (texte libre de fautes, de coquilles, etc.)? | | /20 |
| 35) Le matériel pédagogique utilise-t-il un langage adapté au niveau scolaire de l'élève? | | /15 |
| 36) Les règles typographiques sont-elles conformes aux pratiques en usage au Sénégal? | | /10 |
| 37) Les noms de lieux et localités sont-ils conformes à l'usage officiel établi par le gouvernement? | | /10 |
| ***Histoire*** | | |
| 38) Le matériel intègre-t-il des faits et des personnages célèbres du Sénégal? | | /5 |
| **Sous-total** | | **/60** |

Considérant qu'en se fondant sur les manquements relevés dans les manuels, la commission des marchés a attribué la note de 34.32/60 à ARTICHAUT SARENA ;

Que ce dernier explique ces manquements par le court délai (du 26 mai au 15 juillet) accordé pour la production de 3 manuels scolaires conformes aux prescriptions du Guide pédagogique du CEB, délai ne permettant pas l'intégration des coquilles et des fautes déjà repérées par l'équipe de révision linguistique ;

Considérant, que le requérant, en prenant acte des observations de la commissions des marchés ne les conteste pas et ne remet pas ainsi en cause les appréciations de ladite commission des marchés ;

Qu'il y a lieu de considérer que la note qui lui a été attribué est justifiée ;

Considérant, en dernier ressort, qu'après cumul des notes obtenues pour chacun des six principaux critères, ARTICHAUT SARENA a obtenu la note globale de 396.56/750, soit une moyenne de 52.87 ;

Que n'ayant pas, ainsi, obtenu le score minimum de 60/100, l'offre d'ARTICHAUT SARENA a été valablement écartée ;

Qu'il y a lieu, en conséquence, de déclarer son recours mal fondé et d'ordonner la continuation de la procédure de passation du marché, en ce qui concerne le lot 2 ;

**PAR CES MOTIFS** :

1) Dit que les griefs de la commission des marchés concernant l'offre de l'ARTICHAUT SARENA sont fondés;
2) Constate que ARTICHAUT SARENA n'a pas obtenu la note minimale de 60/100 ;
3) Dit que la décision de la commission des marchés du MEN d'écarter son offre est fondée ;
4) Déclare le recours d'ARTICHAUT SARENA mal fondé ;
5) Ordonne la continuation de la procédure de passation de l'appel d'offres international du Ministère de l'Education Nationale, en ce qui concerne le lot 2 ;
6) Dit que le Directeur général de l'ARMP est chargé de notifier à ARTICHAUT SARENA, à la Direction de l'Administration Générale et de l'Equipement du Ministère de l'Education Nationale, ainsi qu'à la DCMP, la présente décision qui sera publiée.

**Le Président chargé de l'intérim**
**Mademba GUEYE**

**<u>Les membres du CRD</u>**

**Babacar DIOP** **Samba DIOP** **Mamadou WANE**

**Le Directeur Général**
**Rapporteur**

**Saër NIANG**